

Vaux les Prés
Participation financière à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Rapporteur : M. Le Président

AVIS			
Commission n°2		Bureau	
séance du 22/11/02	favorable avec réserve	séance du 29/11/02	favorable

La zone économique de l'Echange est située sur le territoire de la Commune de Vaux les Prés. Cette zone, déclarée d'intérêt communautaire par délibération du Conseil de Communauté du 14 septembre 2001, impose à la commune de se doter d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Or, celle-ci avait envisagé de se doter d'une carte communale, document d'urbanisme dont le manque de précision interdisait la mise en œuvre de la zone d'activité.

La commune de Vaux les Prés ayant accepté de transformer sa carte communale en PLU, doit maintenant supporter un surcoût lié à l'élaboration du PLU.

A titre indicatif, le coût d'élaboration d'une carte communale est estimé à 15 000 € HT, alors que celui d'un PLU se monte à 38 000 € HT.

Aussi la commune sollicite la CAGB afin d'obtenir une participation financière pour l'élaboration du PLU, correspondant à la différence entre le coût du PLU (minoré du montant de la DGD attendue) et le coût de la carte communale.

Considérant que c'est la présence de la zone d'activités qui oblige la commune à recourir au PLU d'une part, et que cette zone d'activité est reconnue d'intérêt communautaire d'autre part, la demande de la commune de Vaux les Prés apparaît fondée.

A l'unanimité le Conseil de Communauté :

- **accepte le principe d'une participation financière à l'élaboration du PLU de Vaux les Prés équivalent à la différence pour la commune entre le coût de la carte communale et le coût du PLU**
- **autorise M. le Président à signer tout document relatif à cette affaire.**

Pour extrait conforme,

Le Président